

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 30 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 juillet, à 19 heures 05, le Conseil municipal de la Commune de PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 25 juillet 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Pierre-Paul AUBERTIN, Soazig LANCO, Catherine MAREC, Georges MIGNON,
Conseillers : Ronan-Pierre BARRE, Jean-Claude LORIOT, Francis VILLADIER, Noémie SOULIER, Monique PAUL, Noëlle SCHLUMBERGER (arrivée 19h14), Sylvie TREMEAC-PICHOT (arrivée 19h07),

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Catherine BARBOTIN à Ronan Pierre BARRE, Martine COLLIN à Jean-Claude LORIOT, Karol KIRCHNER à Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Carine LE HEN à Jean-Luc GUENNEC, Aude PORTUGAL à Tibault GROLLEMUND, Thibault TARDIF à Noémie SOULIER

Etaient absents : Béatrice TERRIEN, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Guillaume CHATELAIN, Marie-Céline GUILLERME

Secrétaire de séance : Jean-Claude LORIOT

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Quorum : **12**

Présents : **13**

Votants : **18**

Délibération n° 046-24

FINANCES : Projet de ferme maraîchère communale avec le CPIE – Demande de fonds LEADER

Le projet de création d'une « Ferme maraîchère communale de production et de transformation sous forme d'entreprise d'insertion » nécessite la création d'une mission de 18 mois à 40% du temps d'un salarié du CPIE.

Ce projet ambitieux a pour but de :

- Promouvoir l'agriculture locale et durable
- Sensibiliser la population aux pratiques écologiques
- Offrir un lieu d'apprentissage et de partage aux personnes en situation de handicap ou fragiles

Le projet se déroulera en plusieurs phases :

1. Étude de faisabilité
2. Mise en place des infrastructures nécessaires
3. Lancement des activités de la ferme

Demande de financement fonds LEADER :

La réalisation de ce projet nécessite un financement important.

Le fonds LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) offre une opportunité de financement pour les initiatives locales innovantes.

Le montant total estimé pour la mission de 18 mois est de 37 833€.

Le CPIE sollicitera une subvention de 30 267€ auprès du fonds LEADER pour couvrir une partie des dépenses. Le reste sera financé par la commune et d'autres partenaires potentiels.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser le CPIE à déposer une demande de financement auprès du fonds LEADER pour un montant de 30 267€. Cette demande de financement concerne la mission de 18 mois nécessaire à l'étude, la mise en place et le lancement de la ferme communale.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prévoir 25 222€ sur le budget de fonctionnement 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention et à engager les dépenses nécessaires pour le projet, dans la limite des budgets prévus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

Le Maire,



Tibault GROLLEMUND

